

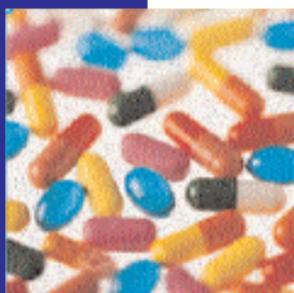
Certification, dans quel but ?



- La Commission Européenne a décidé de faciliter la circulation des biens et des personnes au sein de l'Europe. La norme EN 45013, accélère cette libre circulation du savoir et permet aux ingénieurs de circuler et travailler librement dans les pays de la communauté européenne.
- Du fait de la difficulté d'évaluer la qualité d'un diplôme d'ingénieur étranger, la certification permet une reconnaissance des savoirs au delà des frontières.
- De plus, l'évolution des techniques est telle, qu'il est de plus en plus compliqué de reconnaître un diplôme comme étant valable à vie. Ceci est d'autant plus vrai que le détenteur de ce diplôme ne l'utilise pas pendant plusieurs années.
- Tous les 3 ans, afin d'assurer une totale crédibilité de ce certificat, nous procédons à des contrôles efficaces, réguliers et nécessaires
- Après la certification des entreprises, des méthodes de travail, des laboratoires de contrôle et des matériels utilisés, la certification des personnels s'inscrit naturellement dans cette suite logique.
- Ce suivi régulier de l'évaluation des compétences permet d'appréhender la fonction d'ingénieur avec une approche nouvelle, plus moderne et de ce fait plus efficace.

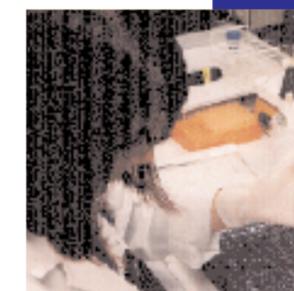
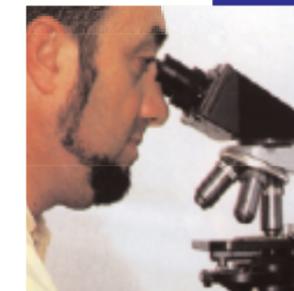


Devenez un ingénieur reconnu !



- Si vous exercez un métier à responsabilités confié habituellement à un ingénieur, la validation de vos acquis professionnels est possible
- Le Certificat de Compétence d'Ingénieur Professionnel (C.C.I.P.F.) est délivré par l'Organisme Certificateur de la Société Nationale des Ingénieurs Professionnels de France (SNIPF), accréditée par le COFRAC, suivant la norme NF EN 45013.
- Pour être mobile, il vous faut une reconnaissance sur le plan international et communautaire. La certification est en ce sens un véritable outil qui permet un accès au répertoire français du CNISF.

Société Régionale des Ingénieurs Professionnels de France



SRIPF

Société Régionale des Ingénieurs Professionnels de France,
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 code APE 913E
Siège social :
2 rue des carroyeurs boîte U9
21000 DIJON
www.sripf-b-fc.org

SNIPF

Société Nationale des Ingénieurs Professionnels de France
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
n°Siret 775 65745500074 Code APE 913E
Membre du Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France
«CNISF»
Organisme certificateur accrédité par le Comité Français d'Accréditation
«COFRAC» section Entreprises et Personnel
Siège administratif de l'association :
3 rue Fortia
13001 MARSEILLE
Siège social : BURC CLUB PARIS MONTMARNASSE
166 Boulevard de Montparnasse 75014 PARIS
www.snipf.org



BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE



S.N.I.P.F : Société Nationale des Ingénieurs Professionnels de France

Organisme créé en 1936, qui délivre :

- des Certificats de Qualification jusqu'en 1996
- des Certificats de Compétence à partir de 1997



Association de référence au CNISF depuis 1993

- Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France

Accréditée par le C.O.F.R.A.C en 1997

Comité Français d'Accréditation, section "Entreprises et Personnels" sous le N° 4-0010 Accréditation renouvelée périodiquement. Le COFRAC audite tous les ans l'organisme certificateur



QUI DIRIGE ?

Le conseil d'Administration, 22 administrateurs élus par les 18 sociétés régionales :

- Représentent l'ensemble des adhérents IPF
- Interviennent dans les choix stratégiques de la Société.
- Délèguent le pouvoir exécutif au Président élu

QUI CERTIFIE ?

L'organisme certificateur est composé :

du COMITE de DIRECTION formé par trois collèges :

- EMPLOYEURS ayant comme collaborateurs des ingénieurs
- INGENIEURS DIPLOMES ou SCIENTIFIQUES
- INGENIEURS PROFESSIONNELS ayant une responsabilité SNIPF



Ce comité assure la surveillance et le fonctionnement du système

de la COMMISSION NATIONALE de CERTIFICATION

composée de 3 collèges d'assesseurs formés :

- A la norme NF EN 45013
- Aux modalités de la procédure de certification
- Elle est présidée par le Président délégué de la SNIPF

La Commission constitue l'exécutif de l'Organisme de Certification, évalue les dossiers présentés et propose leur certification au COMITE de DIRECTION

du RESPONSABLE ASSURANCE QUALITE "RAQ"

Qui effectue tous les ans un audit interne du système de qualité de l'organisme certificateur

LES REFERENTIELS :

- La nomenclature du Bureau International du Travail (organisme dépendant de l'ONU à Genève)
- La définition du métier de l'ingénieur édictée par le CNISF (Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France)
- La norme NF EN 45013 (future ISO 17024) qui est la référence pour l'accréditation par le COFRAC

CERTIFICAT de COMPETENCE :

Un label qui reconnaît qu'un individu est capable à un moment donné d'assurer la fonction d'ingénieur dans une spécialité précise

Pour qui ?

- Pour tous ceux qui assument des responsabilités professionnelles de haut niveau, qu'ils soient diplômés de l'enseignement supérieur ou qu'ils soient promus par expérience.
- Dans toutes les structures dans lesquelles les activités sont exercées: Libérale ou associative, privée ou publique, civile ou militaire

